

# **COMPTE RENDU de la SEANCE du 20 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 14 décembre 2022
- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. Arnaud CLERCY ; M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Mme GRELIER Nadia, Dany GRELIER, Mme Julie GIRARD, Jacques Jean-Jacques TOUTOUS, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE:

ABSENT: M. BLAY Mathieu,

Madame Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

## **PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :**

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 22 Novembre 2022 et du 13 décembre 2022, le conseil municipal approuve et signe le registre.

### **1 – RENUMÉROTATION DE LA PARCELLE 3 RUE DES PRÈS « LA COUDRE » :**

Monsieur Jacques TROUVAT rappelle au conseil municipal que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, et que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

Rappelle qu'il convient de renuméroter la parcelle cadastrée F 215 « Rue des Près, La Coudre » au numéro 8, paire, et non au numéro impair, comme elle est actuellement numérotée (~~N° 3~~).

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal décide :

- De numéroté la parcelle F 215 au numéro N° 8 « Rue des Près, la Coudre »
- De prendre un arrêté relatif à cette nouvelle numérotation

### **2 – POINT SUR LE CONTRAT CUI – CAE DE MONSIEUR BENOIT FORGEARD :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat CUI-CAE de Benoit FORGEARD prendra fin début avril 2023, et qu'il convient de réfléchir ensemble au renouvellement ou non du contrat auprès de pôle emploi.

Le conseil municipal décide de prendre une décision courant février, lorsque les directives sur les aides accordées pour l'année en cours auront été transmises par pôle emploi.

### **3 – COURRIER DE MONSIEUR GOMARD « RUE DES FONTAINES » :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par Monsieur GOMARD, sur l'état de la Rue des Fontaines.

Le conseil municipal prend en compte la demande, et décide de faire un point général, sur l'état des chemins de la commune, le mardi 10 janvier 2023 dès 9h30.

### **4 – DÉLIBÉRATION ARRETANT LE PRINCIPE DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE DOEUIL SUR LE MIGNON, VILLENEUVE LA COMTESSE ET SAINT SÉVERIN :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention de partenariat établit entre les communes de Doeuil sur le Mignon, Villeneuve la Comtesse et Saint-Séverin qui régit l'engagement réciproque des trois communes.

La présente convention a pour objet de définir les modalités générales de collaboration entre les Communes de Doeuil sur le Mignon, Villeneuve la Comtesse et Saint Severin afin de favoriser les actions en faveur de la Biodiversité.

En 2019 il a été décidé de mettre en place la démarche « Mon village espace de biodiversité » initié à l'origine par le CEBC. Cette démarche a pour but de sensibiliser la population et plus particulièrement les scolaires par la mise en place d'interventions dans les classes et la réalisation d'animations auprès de la population autour de nichoir, d'abris à insectes et par la création de ruchers communaux.

La commune de Doeuil sur le Mignon s'engage à régler les factures relatives à la biodiversité, et d'émettre par la suite un avis des sommes à payer pour les communes de Villeneuve la Comtesse et Saint Severin. Pour tout frais complémentaire, il conviendra de réaliser une annexe signée des 3 communes précisant l'engagement financier de chacune.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal décide :

- De valider et d'arrêter le principe de participation des communes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif lié à ce projet de biodiversité

### **5 – FIXATION D'UNE DATE POUR LA REUNION DE PARTICIPATION CITOYENNE AVEC LA GENDARMERIE :**

Le conseil municipal propose deux dates courant janvier, pour une réunion entre les référents « participation citoyenne », le maire et la gendarmerie :

- *Le vendredi 13 janvier 2023*
- *Le vendredi 20 janvier 2023*

La demande sera transmise au commandant GRUNER qui reviendra vers nous pour le choix de la date de réunion.

## 6 – DÉMARCHE POUR ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE DU CHEMIN RURAL N° 21 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les recherches faites pour une éventuelle enquête publique pour la vente du chemin rural. Aussi, au vu des coûts pour la vente d'un chemin, l'ensemble du conseil municipal décide de mettre le dossier en attente.

Une autre proposition est actuellement étudiée.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Projet éolien : monsieur le Maire propose à la société WPD une réunion d'information sur la situation du projet pour le 21 février 2023 à 20h00.
- Vitraux églises : une reprise de contact a été faite auprès de la DRAC fin 2022, afin de pouvoir engager la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur l'année 2023. La DRAC nous a informé que nous étions bien sur la liste d'attente pour d'éventuelles subventions sur 2023.
- Nuisances à « La Coudre » : une lettre des administrés du « quartier » des Fontaines à La Coudre signalant des nuisances quotidiennes, nous a récemment été transmise. Aussi, l'ensemble du conseil municipal demande au Maire de prendre contact avec la gendarmerie.
- Rénovation énergétique : après le compte rendu d'une rencontre entre le Maire et Monsieur Fallourd du Sieds, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire préciser le coût du diagnostic sur l'éclairage public, ainsi que sur l'audit énergétique de la salle des fêtes.
- Chemin rural : le conseil municipal, mandate Monsieur Arnaud CLERCY de contacter les fournisseurs pour établir un devis pour la fourniture de gravier et de calcaire.
- Fonctionnement du conseil municipal : sur proposition du Maire, le conseil décide de se réunir le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois et qu'une réunion d'équipe se tiendra tous les vendredis dans la matinée.

La séance est levée à 23h15